

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 décembre 2019 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO 11786-12-19

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 18 novembre 2019**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
 - 5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2020
 - 5.4 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2020
 - 5.5 Représentant à la MRC de Charlevoix-Est
 - 5.6 Année financière 2019 - Affectations de dépenses à même le surplus non affecté
 - 5.7 Année financière 2019 – Appropriation au surplus affecté (réserves)
 - 5.8 Année financière 2019 - Transfert vers les surplus affectés (réserves) avec création d'une réserve infrastructures diverses
 - 5.9 Prévisions budgétaires 2019 de l'OMH de Charlevoix
 - 5.10 Révision périodique – Exemption de taxes FADOQ Joyeux Rentiers
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.2 Dérogations mineures – 11 chemin d'Auteuil
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Appui Société d'histoire de Charlevoix
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2020
 - 10.2 Conformité à la Loi sur l'éthique
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 2019
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2019
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX **RÉSOLUTION NO 11787-12-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2019 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 novembre 2019 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 MANDAT APPEL D'OFFRES - GÉNÉRATRICE **RÉSOLUTION NO 11788-12-19**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien des actions de préparation aux sinistres, pour l'acquisition d'une génératrice afin d'alimenter le centre d'hébergement en cas de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire présenter une demande de prix pour l'acquisition de la génératrice;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics soit autorisé à transmettre une demande de prix à 3 fournisseurs, le tout conformément au règlement no VC-448-18 sur la Gestion contractuelle.

4.2 DEMANDE DE PAIEMENT NO 1 – JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. – MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DES VIEUX-MOULINS **RÉSOLUTION NO 11789-12-19**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11748-10-19 la Ville de Clermont octroyait le contrat de construction d'un mur de soutènement sur la rue des Vieux-Moulins à la firme Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. ;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMENT de procéder au versement de la demande de paiement no 1 à la firme Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 80 048.49 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES **RÉSOLUTION NO 11790-12-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • Club de curling Nairn
<i>Aide financière</i> | 1 500 \$ |
|---|----------|

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

- | | |
|---|--------|
| • Coopérative jeunesse de services
<i>Aide financière</i> | 250 \$ |
| • Opération Nez-Rouge
<i>Aide financière – Édition 2019</i> | 50 \$ |
| • Service d'aide communautaire de Charlevoix-Est (SACC)
<i>Aide financière</i> | 100 \$ |
| • Fondation Carmel Roy
<i>Fête de Noël 2019</i> | 100 \$ |

5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT **RÉSOLUTION NO 11791-12-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOLINTE ET RÉSOLU UNANIMENT QUE Luc Cauchon, conseiller du district numéro 2, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, Centre de services Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, QC G4A 1G1.

5.5 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020 **RÉSOLUTION NO 11792-12-19**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMENT QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h. Dans le cas où le lundi est un jour férié, la séance est reportée au mardi.

Janvier	Février	Mars	Avril
Lundi, 13 janvier	Lundi, 10 février	Lundi, 9 mars	Lundi, 13 avril
Mai	Juin	Juillet	Août
Lundi, 11 mai	Lundi, 8 juin	Lundi, 13 juillet	Lundi, 10 août
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi, 14 septembre	Mardi, 13 octobre	Lundi, 9 novembre	Lundi, 14 décembre

5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2020 **RÉSOLUTION NO 11793-12-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOLINTE ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Animateur – Surveillant loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada, 1305 rue du Blizzard, Québec G1K 9E4.

5.5 REPRÉSENTANT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST **RÉSOLUTION NO 11794-12-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal et maire-suppléant soit autorisé, en cas d'absence de Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon, à le remplacer à titre de représentant de la Ville de Clermont auprès de la MRC de Charlevoix-Est.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

5.6 ANNÉE FINANCIÈRE 2019 AFFECTIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ RÉSOLUTION NO 11795-12-19

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2019, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMENT QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2019 soient appropriées au surplus non affecté.

Aréna-replacement du système de réfrigération (23 085 26 722)	Approx. 100 000,00 \$
Solde requis après application des aides financières et d'un montant de 375 000 \$ de la réserve Aréna)	
Projet Biomasse – fournaise aux granules de bois Église (23 088 11 722)	Approx. 60 000,00 \$
Solde requis après application des aides financières du programme de Biomasse forestière TEQ et du Fonds Régional de la Capitale-Nationale	
Développement domiciliaire rue Antoine-Grenier (23 048 90 729)	Approx. 50 000,00 \$
Solde requis après application du solde de la réserve PAAT et des revenus de vente de terrains	
Équipements incendie (23 035 21 725)	17 567.55 \$
Compteur d'eau 23 057 11725	33 917.73 \$
Démolition 32 rue St-Philippe 23 025 11722	16 910.58 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Bouchard, cpa, Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.7 ANNÉE FINANCIÈRE 2019 APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (Réserves) RÉSOLUTION NO 11796-12-19

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2019, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMENT QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2019 soient appropriées au surplus affecté, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

Surplus affecté Eau potable infrastructures:
23 347 16 725 : mise à niveau – pompe eau potable : **40 834,67 \$**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

Surplus affecté Réserve aréna :

23 910 26 722 : remplacement du système de réfrigération: **375 000,00 \$**

Surplus affecté Fonds Élite : 250,00 \$

Surplus affecté PAAT :

23 345 10 721 – travaux de prolongement de la rue Antoine-Grenier : **211 846,60 \$**
(totalité de la réserve)

Surplus affecté parc industriel :

Travaux d'aqueduc rue Desbiens : **5 737,21 \$**

Réserve carrières et sablières :

Traitements des données au 30-11-2019 (02 320 05 452): **3 009,52 \$**

23 350 39 721 : Mur de soutènement rue des Vieux-Moulins

Contrat Jocelyn Harvey Entrepreneur : **71 753,33 \$** (plus extras s'il y a lieu)

23 350 41 721 : chemin des Lacs, secteur Est : **167 077,18 \$**

23 350 40 721 : chemin des Lacs, secteur Martel : **124 185,64 \$** (25 % du coût des travaux)

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Bouchard, cpa, Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.8 ANNÉE FINANCIÈRE 2019

TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (Réserves)

RÉSOLUTION NO 11797-12-19

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent à des projets futurs;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMENT QUE pour l'année financière 2019, la Ville de Clermont transfert de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté eau potable – infrastructures

50 % des revenus eau potable La Malbaie

Surplus affecté aréna

30 000 \$ plus droits d'entrées et 10 \$ l'heure location de glace au 31-12
(données au 30-11) 34 247,00 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.9 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE L'OMH DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION NO 11798-12-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Charlevoix, pour l'année financière 2019,

Approbation du 4 novembre 2019 de la Société d'Habitation du Québec

REVENUS :	474 386 \$	(41 logements Clermont : 180 321 \$)
DÉPENSES :	909 888 \$	(41 logements Clermont : 274 664 \$)
DÉFICIT :	435 502 \$	(41 logements Clermont : 94 343 \$)

PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT : **9 435 \$**

BUDGET ANTÉRIEUR : **9 222 \$**

DIFFÉRENCE : **213 \$**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7 ainsi qu'à monsieur Sylvain Maltais, directeur général, OMH de Charlevoix.

5.10 RÉVISION PÉRIODIQUE – EXEMPTION DE TAXES FADOQ LES JOYEUX RENTIERS

RÉSOLUTION NO 11799-12-19

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a reçu de la Commission municipale du Québec, copie d'une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de toute taxe foncière, présentée par la FADOQ les Joyeux Rentiers de Clermont Inc.;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la Fiscalité municipale du Québec, la municipalité est invitée à transmettre son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

ATENDU QUE l'organisme concerné poursuit des activités à buts non lucratifs, avec comme objectif une aide sociale auprès d'une clientèle souvent défavorisée;

ATTENDU QUE l'organisme a également comme objectif d'éviter aux personnes d'un certain âge, l'isolement, l'ennui, la solitude, le tout grâce à la force du regroupement;

ATTENDU QUE l'organisation d'activités sociales et éducatives permet à la clientèle visée de rencontrer des gens de tous les milieux, d'obtenir les informations requises sur les programmes existants, sur les aides mis à leur disposition, sur les droits des aînés;

ATTENDU QUE l'organisme utilisateur *La Popote de Clermont* travaille à fournir aux personnes âgées, principalement des femmes seules et défavorisées, une nourriture saine à raison de deux fois par semaine;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est consciente de l'importance sociale de cet organisme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOLINÉ ET DÛMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Clermont appuie la FADOQ les Joyeux Rentiers dans leurs démarches auprès de la Commission municipale du Québec afin d'obtenir une exemption de toute taxe foncière. Advenant le désir de la Commission Municipale du Québec de tenir une audience pour rendre une décision, la municipalité souhaiterait être présente.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Danielle Labranche, Commission municipale du Québec, dossier CMQ-63524, 10 rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, Québec, Québec G1R 4J3 ainsi qu'à monsieur Denis Girard, président, FADOQ Les Joyeux Rentiers, 57 rue St-Philippe, Clermont, Québec G4A 1A2.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION NO 11800-12-19

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement no 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no 360-91 prévoit la nomination du (de la) président (e) du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMENT QUE :

- Monsieur Mario Néron et Madame Nadine Tremblay soient nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges numéros 2 et 4 pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 et;
- Madame Nadine Tremblay soit nommée présidente du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 également.

QUE la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 DÉROGATIONS MINEURES – 11 CHEMIN D'AUTEUIL **RÉSOLUTION NO 11801-12-19**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogations mineures déposée le 25 octobre 2019 pour la propriété située au 11 chemin d'Auteuil afin de réputer conforme la construction d'un garage en partie dans la cour avant du terrain ainsi que la construction d'un abri d'auto qui n'est pas attenant à la résidence.

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain fait en sorte qu'il serait particulièrement difficile voire même impossible de procéder à la construction d'un garage ailleurs sur le terrain en y ayant accès avec une automobile;

CONSIDÉRANT QU'IL serait difficile de construire un abri d'auto attenant à la résidence alors qu'il y a une entrée de sous-sol sur le mur de la résidence à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé à l'extérieur du périmètre urbain et qu'il est en zone agricole provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de ces deux dérogations ferait en sorte d'interdire la construction d'un garage et d'un abri d'auto alors que le Règlement de zonage en autorise un de chaque;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aurait aucun impact sur les propriétés voisines car ce lot n'a pas de voisin immédiat et qu'il ne pourra y en avoir;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2019-12-541 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal **l'acceptation** de la demande de dérogations mineures afin que le garage soit implanté en partie dans la cour avant du terrain et qu'un abri d'auto soit construit attenant au garage plutôt qu'à la résidence;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMENT QUE le conseil municipal **accepte** la demande de dérogations mineures pour la propriété du 11 chemin d'Auteuil.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX RÉSOLUTION NO 11802-12-19

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est donne l'opportunité aux organismes de réaliser des projets à caractère culturel financés en partie dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE la Société d'histoire de Charlevoix désire présenter un projet de recherche intitulé : Clermont et la colonisation de l'Abitibi (1936-1960), qui mènera à la réalisation d'une revue et d'une exposition thématique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QUE la Ville de Clermont accorde son appui à la Société d'Histoire de Charlevoix pour la réalisation du projet Clermont et la colonisation de l'Abitibi.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Serge Gauthier, président de la Société d'histoire de Charlevoix.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé par la Loi sur les Cités et Villes du Québec à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **monsieur le conseiller Luc Cauchon** de la présentation d'un nouveau règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2020.

Monsieur le Conseiller Luc Cauchon dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

10.2 CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE RÉSOLUTION NO 11803-12-19

ATTENDU QUE le règlement no. VC-424-11 sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux est entré en vigueur le 23 novembre 2011;

ATTENDU QUE l'article 5 du règlement prévoit la déclaration obligatoire de tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 qui stipule : *d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;*

ATTENDU QUE la directrice générale doit tenir un registre public de ces déclarations et le déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMENT d'accepter le dépôt du registre des déclarations obligatoires par les membres du conseil municipal pour l'année 2019.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2019 RÉSOLUTION NO 11804-12-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMENT de ratifier les déboursés de novembre 2019 au montant de 168 466.47 \$ ainsi que le versement des salaires de novembre 2019 au montant de 88 192.08 \$ et portant le numéro de pièce P1-2019-12-09.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2019 RÉSOLUTION NO 11805-12-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2019, portant le numéro de pièce P1-2019-12-09 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 160 716.19 \$.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 11806-12-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 20 h 16.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale